



## **Lycées publics de Sens** **Règlement des PFMP et stages en entreprise** **2019-2020**

### **Recherche du lieu de stage**

Selon les attentes pédagogiques, le professeur de spécialité délègue un lieu de stage à l'élève ou lui permet de le rechercher personnellement.

Une convention en 3 exemplaires est adressée à l'entreprise qui en retournera 2 exemplaires signés au secrétariat du proviseur, préalablement à l'arrivée du stagiaire.

Trois semaines avant le début du stage, les demandes d'hébergement auprès d'un établissement scolaire d'accueil collectées et vérifiées par le professeur de la classe, sont remises au chef de travaux qui instruit les conventions d'hébergement.

### **Avant le départ en stage**

Le DDFPT transmet à l'intendance la fiche récapitulative Ponote de la classe mentionnant les lieux de résidence et de stage des élèves ainsi que le nombre de jour de stage qu'il signe pour validation

### **Période de stage**

L'élève est le représentant de l'établissement pendant son stage.

Durant son stage, l'élève reste sous statut scolaire mais doit se conformer aux horaires et au règlement de l'entreprise.

Il est assuré par l'établissement pour tous dégâts qu'il pourrait commettre dans l'entreprise.

### **Retour de stage**

Dès leur retour, les élèves remettent à leur professeur les justificatifs des frais engagés (uniquement tickets de transport ainsi que l'attestation de stage signée par l'entreprise ou l'administration d'accueil.

Au plus tard 15 jours après la fin du stage, le DDFPT remet la fiche récapitulative Pronote signée et corrigée des éventuels départ en cours de stage et les tickets de transport collectés par les professeurs à l'accueil de l'Intendance pour remboursement des frais de stage aux élèves et correction des droits constatés

### **Remboursement des frais de stage**

- **Les frais de transports** sont remboursés sur les bases suivantes :
  - Lorsque le lieu de stage se situe sur la commune de résidence de l'élève ou sur une ville de la communauté de commune du sénonais, les frais de transports ne sont pas remboursés sauf en l'absence de transport scolaire.
    - De 1 Km à 50 Km quotidien du lieu de résidence au lieu de stage, remboursement d'un aller-retour par jour.
    - De 51 Km à 100 Km quotidien du lieu de résidence habituel au lieu de stage, remboursement d'un aller-retour par semaine.
    - De 101 Km et jusqu'à 1000 Km quotidien du lieu habituel de résidence au lieu de stage, remboursement d'un seul aller-retour durant le stage
  - Le remboursement des déplacements par train ou bus se fait sur présentation des originaux des titres de transport (soit tickets seconde classe SNCF, soit tickets de bus).

- En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, le remboursement des frais de déplacements a pour base de calcul l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. La base de calcul est le tarif des véhicules de 5 CV et moins jusqu'à 2000 Km minoré de 10%
- **Hébergement**
  - Lorsque le lieu de stage est situé dans une commune où est implanté un collège ou un lycée, l'élève doit obligatoirement y solliciter son hébergement.  
Une convention est établie avec l'établissement d'accueil.
    - Le montant de l'hébergement sera payé par le lycée de SENS pour les DP et internes et dans ce cas, il n'y aura pas de remise d'ordre sur la DEMI-PENSION ou l'INTERNAT.
    - Les élèves externes devront régler leur hébergement directement à l'établissement d'accueil.
    - Les élèves qui ne prendront pas leur repas dans un collège ou lycée ne seront pas remboursés de leur frais de repas.
  - Lorsque le lieu de stage est situé dans une commune où n'est pas implanté un collège ou lycée, le remboursement des repas n'est pas effectué.
  - Les élèves DP ou internes bénéficieront d'une remise d'ordre sur la DEMI-PENSION ou l'INTERNAT durant le stage.
- **Tarifs de remboursement** des frais de stage en 2019
  - Transport : Indemnités kilométriques : 0,22 € du kilomètre

***Vu et pris connaissance***

***A Sens, le \_\_\_ / \_\_\_ / 201..***

***Signature de l'élève/étudiant***

***Signature des responsables légaux***